

ELECTIONS AUX TRIBUNAUX PARITAIRES DES BAUX RURAUX

## Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales en vue des élections aux Tribunaux Paritaires des Baux Ruraux et à la Commission Consultative Paritaire Départementale des Baux Ruraux a été clôturée dans chaque mairie le 31 août 2009. Ces listes ont été ultérieurement examinées par une Commission dite de «préparation des listes électorales» siégeant à la mairie de chaque Tribunal Paritaire.

A l'examen de ces listes, il est apparu que de nombreuses communes n'ont recueilli aucune inscription d'électeurs en qualité de bailleur ou de preneur. Or, selon les dispositions du décret du 19 juin 2009, les maires devaient établir les listes électorales sur la base des demandes d'inscription et des précédentes listes révisées en raison de décès, de départ du ressort du Tribunal, ou de changement de qualité. De nombreuses communes ont toutefois adressé à la Commission de révision des listes électorales, des listes vierges, de sorte que tout bailleur ou preneur du ressort du Tribunal peut demander au préfet son inscription ou le cas échéant la radiation d'un électeur indûment inscrit sur les listes.

Ce recours gracieux doit être adressé au préfet pendant la durée

de publicité des listes, soit entre le 10 et le 20 novembre 2009. La requête doit indiquer son objet (inscription, radiation), les nom, prénoms et adresse du requérant et la qualité en laquelle il agit. En outre, l'auteur du recours gracieux doit joindre toute pièce justifiant de sa qualité, en particulier une copie du bail, voire une attestation sur l'honneur avec copie de l'avis de la taxe sur le foncier non-bâti pour les propriétaires-bailleurs, ou une copie de la déclaration MSA pour les preneurs.

Bailleurs ou preneurs peuvent vérifier en mairie, si la commune avait adressé une liste à la Commission de révision. Le service juridique de la FDSFA tient à disposition un modèle de recours gracieux et indiquera à chacun les modalités de mise en œuvre de celui-ci. Il est rappelé l'importance de ces élections qui conditionnent à la fois le maintien des Tribunaux Paritaires des Baux Ruraux, ainsi que l'existence des Commissions Consultatives Paritaires Départementales des Baux Ruraux qui sont amenées à donner au préfet un avis sur différents arrêtés relatifs au fermage ainsi que ce qui concerne les demandes de changement de destination des sols.

## VITE LU

GRIPPE H1N1

### L'AFSSA recommande aux éleveurs de se faire vacciner pour protéger leurs animaux

Pour éviter que la grippe H1N1 ne contamine les élevages de porcs, l'AFSSA (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments) recommande la vaccination préventive des éleveurs, que les exploitants ayant contracté la maladie évitent le contact avec les animaux ou qu'ils le fassent en portant des masques et une tenue de protection. «À l'heure actuelle, il n'y a pas d'élevage de porcs contaminé en France», a précisé le directeur général de l'Agence, Marc Mortureux, le mardi 3 novembre, mais il estime «très probable» que cela se produise prochainement. La maladie n'est pas dangereuse pour les porcs mais ils pourraient constituer un réservoir de virus transmissible à l'homme. En limitant la présence du virus dans les élevages, cela diminue le risque d'émergence d'une nouvelle souche encore plus virulente. Le risque de transmission aux volailles, est quasi nul estime l'AFSSA.

FILIÈRES «SANS OGM»

### Le Haut conseil des biotechnologies propose des seuils pour l'étiquetage

Le 3 novembre, le Haut conseil des biotechnologies (HCB) a rendu son avis sur la définition des filières dites «sans OGM», demandé par les ministres de l'Environnement et de l'Alimentation. Le HCB propose de définir un seuil propre à chaque filière assorti de possibilités d'étiquetage. Pour les produits végétaux, la mention «sans OGM» concernerait les produits contenant «moins de 0,1 % d'ADN transgénique». Les produits d'origine animale comme le lait, la viande ou les oeufs, pourraient être étiquetés «nourri sans aliments OGM» ou «issus d'animaux nourris sans aliments OGM» si le seuil de moins de 0,1 % d'ADN transgénique dans l'alimentation de l'animal a été respecté. La possibilité d'étiquetage doit être, selon le HCB, étendue à la «zone grise» des produits issus d'animaux nourris avec des aliments contenant 0,1 % à 0,9 % d'ADN transgénique, sous réserve que la mention portée sur le produit soit bien distincte.

STAGE 21 HEURES

## «Un Gps pour l'installation»

Le premier stage collectif dit de «21 heures», composante du nouveau parcours à l'installation, s'est tenu à Verdun récemment. Il utilise une pédagogie qui vise à rendre les participants «acteurs de leur projet», tout en leur donnant des clés pour accéder à leur futur métier. Les impressions de deux participants.

Finie le traditionnel stage préparatoire à l'installation encore appelé «SP1» pour les candidats au métier d'agriculteur. Voici le stage collectif dit de 21 heures, passage obligé dans le nouveau parcours entré en vigueur cet automne à l'initiative de Jeunes Agriculteurs et des Chambres d'Agriculture de Lorraine. Il intervient à l'issue du «plan de professionnalisation personnalisé», qui vise à préparer les candidats à leur futur métier.

La première session de ce stage nouvelle formule a eu lieu à Verdun, avec onze participants, et une nouveauté : une pédagogie fondée sur la participation des stagiaires.

### Faire participer

Odile Camuset et Céline Doublet, les deux conseillères de la Chambre d'Agriculture qui ont assuré l'animation, expliquent : «on travaille beaucoup en petits groupes ; la première journée, chacun présente son projet d'installation de façon assez approfondie, avec ses motivations et les problèmes qu'il rencontre ; le deuxième jour, chaque groupe travaille sur des thèmes différents, l'exploitation dans son environnement, la conditionnalité des aides, les baux, la sécurité à la ferme, la mise aux normes... à partir de la documentation qu'on leur fournit. Ils font ensuite une restitution aux autres, et on apporte les compléments si nécessaire ; le troisième jour porte sur les aides à l'installation et le parcours à suivre pour les obtenir, toujours en utilisant la même méthode».

Une vidéo sur l'agriculture et la société a aussi permis aux participants de prendre du recul sur le métier d'agriculteur et d'échanger leurs points de vue.

Cette façon de faire participer les stagiaires vise, en trois jours, à les impliquer au maximum et à faire le lien avec leur pro-



Les formatrices, Odile Camuset et Céline Doublet, entourées de deux stagiaires, Jean-Yves Preud'homme et Richard Tedesco. (de g. à dr.)

jet. «Soit on apporte l'information toute crue, soit on les rend acteurs de la formation», souligne Céline Mortas, conseillère formation à la Chambre d'Agriculture. En outre, «les méthodes utilisées : travail en groupe, lecture de documents, exposés, schémas..., permettent de mobiliser les aptitudes de chacun ; certains sont plus à l'aise à l'oral, d'autres à l'écrit» poursuit la formatrice.

### Plus décontracté

Le travail en petits groupes facilite les échanges entre stagiaires, et permet d'enrichir le contenu, partant du principe «qu'il y a plus de choses dans deux têtes que dans une».

Richard Tedesco et Jean-Yves Preud'homme inauguraient ce premier stage en vue de s'installer en 2010. Le premier va entrer dans un GAEC avec un beau-frère, à Abaucourt-Hautecourt, après avoir été pompier de Paris pendant quinze ans. Originaire d'une famille de viticulteurs du Beaujolais, père de 4 enfants, il réalise à 36 ans «un rêve d'enfant» en opérant un retour à la terre, une passion qui ne l'a jamais vraiment quitté. Le

second va s'installer en reprenant une ferme près de Verdun, en vue de rejoindre son père et son frère dans un GAEC céréales viande, après des études agricoles et plusieurs années d'aide familial.

Tous deux semblaient plutôt satisfaits à l'issue de ces trois journées, le 12 octobre : «le stage est interactif, on va chercher les informations et on les restitue aux autres, chacun participe ; le travail en petits groupes permet d'être plus décontracté et de constater que d'autres ont plus de problèmes que nous ; très vite, même les plus timides s'expriment», raconte Richard Tedesco.

### «A nous de faire les démarches»

Pour Jean-Yves Preud'homme, «le stage permet de se situer dans le parcours à l'installation et de se poser des questions sur notre projet ; on s'est rendu compte qu'on avait des choses à faire auxquelles on n'avait pas forcément pensé». Il a travaillé en particulier sur les transferts de droit et l'organisation du travail, et envisage de réaliser un diagnostic prévention sur la ferme.

Les deux candidats ont aussi pris conscience que le chemin qui conduit au métier est semé d'embûches. «On se rend compte que le parcours reste difficile et qu'il faut qu'on soit aidé» explique Jean-Yves Preud'homme. Mais tous deux savent désormais qui sont «les personnes référentes» à rencontrer, et se sentent mieux armés pour atteindre leur but : «le stage est comme un GPS qui nous guide pour rejoindre la ville d'arrivée, qui est l'installation», résume Richard Tedesco, «à nous maintenant de faire les démarches».

Alain HUMBERTCLAUDE



Les stagiaires vont chercher eux-mêmes les informations ; le travail en petits groupes facilite les échanges.